



N° 176236-2022/1-ACTS/DEL

Date du : 16 novembre 2022

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : Rachat des parts des communes de Dumbéa et du Mont-Dore dans la SEM DE L'AGGLO

**PJ** : Un projet de délibération

- En 2021, la SEM de l'Agglomération a réalisé des projections financières sur la décennie tenant compte :
- du nouveau modèle de financement des opérations de logements locatifs publics déterminé par l'étude menée par la province Sud, pour une production neuve estimée à environ 50 logements par an ;
  - des besoins financiers pour l'entretien de son parc, dont l'âge moyen actuel est de 7,4 ans ;
  - du plan stratégique adopté par son conseil d'administration en 2020.

Ces projections ont fait apparaître un besoin de financement estimé à un milliard (1 000 000 000) de francs CFP pour la période 2021-2031, pour garantir le financement des opérations neuves et l'entretien du parc existant. La collectivité a décidé de soutenir ce besoin de financement pour garantir la pérennité de la SEM de l'Agglomération. Des démarches ont ainsi été initiées en concertation avec la Banque des Territoires pour préparer une recapitalisation de la société.

Dans l'attente de la finalisation de ces démarches, et pour permettre à la SEM de l'Agglomération de boucler les plans de financement des opérations neuves prévues sur 2021 et 2022, la province Sud a souhaité verser une contribution de quatre cents millions (400 000 000) de francs CFP, votée au budget supplémentaire 2021, sous forme d'une avance en compte courant d'associés. Cette avance en compte courant a fait l'objet de la convention C.1222-21 du 9 novembre 2021 et sera transformée en prise de participation au capital de la SEM de l'Agglomération ou, le cas échéant, devra être remboursée dans un délai de 3 ans à compter de la prise d'effet de la convention.

Par courrier du 19 octobre 2022, la SEM de l'Agglomération nous a informé de la volonté des communes de Dumbéa et du Mont-Dore de céder leurs 5 800 actions au sein de la société, étant dans l'impossibilité de participer à l'augmentation de capital.

Par courriers du 28 octobre 2022, la province Sud a fait savoir à ces deux communes qu'elle proposerait à l'assemblée de province d'acter le rachat de ces 5 800 actions, pour un montant de 14 500 000 francs CFP par commune.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.